

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

Code et pays partenaire : SOCIEUX+ 2021-11 SENEGAL

Titre de l'action : Appui technique à la mise en œuvre du projet de renforcement de l'employabilité par le développement des soft skills

Institution partenaire : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) et Direction de l'emploi du Ministère de l'Economie, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (DE) Sénégal

Code de l'activité et titre :

Activité 3 - Réalisation d'une formation sur l'approche par les soft skills pour une équipe de coach

Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s) :

Activité 3 : 22 février – 27 avril 2022 (dates de la mission sur site à préciser)

Position de(s) l'expert(es) par activité :

Activité 3: Expert(e) 1 (principal) – Services d'emploi, Emploi des jeunes Gestion et développement des ressources humaines, Renforcement des capacités/formation des individus

Activité 3: Expert(e) 2 – Services d'emploi, Emploi des jeunes, Gestion et développement des ressources humaines, Renforcement des capacités/formation des individus

Charge de travail :

Activité 3 - Expert(e) 1 : 22 jours

Activité 3 - Expert(e) 2 : 22 jours

Référence de l'appel à expertise : 21-11/SEN/3

Version - # : ___ Avant-projet Version définitive Date : 26 janvier 2022

SOCIEUX+ is implemented by

Partnership led by

Co-financed by the European Union



1 CONTEXT

1.1 Informations socio-économiques générales

Le Sénégal est un État d'Afrique de l'Ouest. Il est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord-nord-est, le Mali à l'est-sud-est, la Guinée au sud-est et la Guinée-Bissau au sud-sud-ouest. Il entoure la Gambie, un Etat quasi-enclave 300 km long.

La population Sénégalaise compte 16,7 millions d'habitants. Elle est fortement concentrée sur la partie côtière du pays, le quart de la population vit dans la région de Dakar (0,3 % du territoire). Le taux d'urbanisation se présente au niveau de 40%. La population est jeune, avec plus de 40% de 14 ans ou moins et l'âge médian de 19 ans, et le taux de fécondité est de 4,7 enfants par femme. Le Sénégal occupe la 168ème place en termes de l'IDH (2019). L'indice de pauvreté est de 38,7%1, seuil national appliqué.

L'économie du Sénégal est tirée par l'exploitation minière, la construction, le tourisme, la pêche et l'agriculture, qui sont les principales sources d'emploi dans les zones rurales.² Après la croissance économique de l'ordre de 6% à 4% ces dernières années, le Sénégal vit une chute économique de 0,7% en 2020 à cause de la pandémie. Les branches les plus touchées sont les services (tourisme et transports) et les exploitations. Malgré le programme de résilience économique et sociale lancée pour contrer les effets de la pandémie, l'économie reste en situation difficile, avec le système de santé fragile et le secteur informel important (d'après le BIT, plus de 3 millions de personnes travaillent dans le secteur informel³).

La reprise économique sera probablement progressive et portée par la consommation et des investissements privés. Les réformes envisagées dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) doivent être approfondies pour retrouver la trajectoire de croissance d'avant la pandémie. Un afflux d'investissements privés est essentiel pour accroître la capacité de production et soutenir la croissance des exportations. Les services tiennent une place prépondérante dans le PIB, tandis que le secteur primaire - l'agriculture principalement - constitue le moteur de croissance le plus dynamique. La crise sanitaire a retardé les projets d'exploitation pétrolière et gazière, qui ne devraient contribuer aux recettes et aux exportations que vers 2035.⁴

La pandémie de COVID-19 risque de mettre en péril les gains socio-économiques résultant de l'amélioration de l'accès à des services clés. Elle pourrait entraîner de lourdes pertes pour les ménages du fait de la diminution des revenus du travail et hors travail (en particulier les transferts d'argent privés), de l'inflation des prix intérieurs et des perturbations dans la fourniture de services essentiels.⁵

1.2 Situation du secteur d'intervention

Les tendances démographiques du Sénégal font état d'une hausse continue de la population, surtout celle des jeunes, qui engendre des pressions sur le marché du travail. A cet effet, travers l'Agenda 2063, les dirigeants africains ont pris l'engagement d'accélérer la croissance, le développement et la prospérité sur l'avenir du continent jusqu'en 2063. Le gouvernement du Sénégal a adopté le Plan Sénégal Emergent (PSE) comme cadre de référence de sa politique économique et sociale. Dans ce document, en son axe 2, intitulé « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », l'emploi et la formation professionnelle y sont érigés au rang de super-priorités par le gouvernement qui s'est résolument engagé à renforcer le capital humain pour favoriser l'insertion économique et sociale des ressources humaines afin de permettre une croissance économique inclusive et durable.

¹ http://www.ansd.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=635:2020-07-23-09-31-04&catid=56:depeches&Itemid=264

² https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_du_S%C3%A9n%C3%A9gal#cite_note-12

³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf

⁴ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>

⁵ Ibid.

Ainsi, l'on constate le développement d'un dispositif en charge du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle composé de plusieurs structures, programmes et projets telles que :

- Le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT)
- L'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ)
- Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)
- L'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME)
- Le Programme des Centres d'Initiatives pour l'Emploi local (CIEL)

La situation actuelle du marché de l'emploi sénégalais démontre une forte croissance de la population active et un déphasage entre l'offre et la demande de travail. En effet, le niveau du chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est évalué à 16,9% au quatrième trimestre de 2019 selon le rapport de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES). En outre, au troisième trimestre 2017, l'ENES révèle que les diplômés du supérieur du niveau BAC+2 (20,5%) et ceux ayant au minimum le niveau BAC+3 (19,9%) sont davantage affectés par le chômage. Plusieurs facteurs expliquent le taux de chômage élevé sur le plan national et régional et parmi eux figurent la faible exploitation des potentialités économiques nationales, la territorialisation limitée des politiques publiques actives d'emploi mais plus particulièrement la faible proportion de la population totale disposant de compétences techniques et transférables, le manque de maîtrise de l'information sur les opportunités du marché de l'emploi par les demandeurs au niveau local.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Les institutions partenaires sont la Direction de l'emploi du Ministère de l'Economie, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion désignée, ci-après DE, et l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

Aux termes de l'article 39 du décret n° 2009-1448 du 30 décembre 2009, la Direction de l'Emploi est chargée de :

- préparer la politique de l'emploi et d'en coordonner la mise en œuvre ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la politique de l'emploi et de ses programmes ;
- coordonner et suivre les questions d'emploi dans les politiques macroéconomiques et sectorielles ;
- participer, en relation avec la Direction générale du travail et de la Sécurité sociale, à l'élaboration des projets de loi et de règlements relatifs à l'emploi, notamment l'organisation de la promotion de l'emploi ;
- traiter les offres d'emploi des entreprises étrangères et de veiller à la bonne gestion de la migration de travail ;
- étudier, en relation avec les services compétents des départements chargés de la formation et des ressources humaines, toutes les questions de formation et de planification de la main-d'œuvre nationale ;
- assister les demandeurs d'emploi pour la facilitation de leur accès à l'emploi ;
- assurer la collecte et la diffusion de l'information sur le marché de l'emploi.

Du point de vue statutaire, le Directeur de l'Emploi assure le Secrétariat permanent de plusieurs instances, entre autres :

- Comité national intersectoriel de suivi pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la Déclaration des Chefs d'Etats de l'Union africaine sur l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté.
- Comité technique national intersectoriel sur l'emploi et la formation professionnelle (CNTIEFP).

L'ANPEJ quant à elle, est placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse. Créée en 2014 elle a pour missions :

- mettre en place un système intégré d'informations et de suivi des groupes cibles sur le marché de l'emploi ;
- faciliter les conditions d'accès à un emploi, aux jeunes et groupes cibles ;
- renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles ;
- mettre en place un système d'informations efficace sur le marché du travail ;
- faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles aux financements des projets ;
- appuyer et accompagner les jeunes dans l'élaboration et l'exécution des projets ;
- mener toutes actions pouvant promouvoir l'emploi des jeunes ;
- élaborer le programme d'insertion professionnelle des marchands ambulants ;
- contribuer à renforcer les capacités techniques et le niveau de conscience civique des marchands ambulants.

1.4 Objectif général

Appuyer l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes en lien avec la Direction d'emploi du Sénégal dans la mise en œuvre du projet de renforcement de l'employabilité par le développement des soft skills (*Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées*)

1.5 Objectifs spécifiques

S. 1 : Etablir une compréhension consensuelle et un accord entre les acteurs de l'écosystème de l'emploi de ce qu'est l'approche par les soft skills

S. 2 : Favoriser l'intégration de l'approche par les soft skills dans l'offre des services de l'ANPEJ/DE

1.6 Résultats attendus

R. 1 : Un diagnostic réalisé, le consensus concernant la définition de soft skills est établi au sein de l'ANPEJ et avec ses partenaires stratégiques, avec une déclinaison par bassin d'emploi, aspects sociaux et culturels pris en compte

R. 2 : Les outils ont été développés ensemble avec l'institution partenaire et le plan de formation des agents de l'ANPEJ/DE a été établie

R. 3 : Une équipe de coach a été formée (constituée à 60% par des femmes)

1.7 Livrables finaux attendus

D. 1 : Un Rapport diagnostic incluant la définition des soft skills et spécifiant le répertoire des soft skills établi au sein de l'ANPEJ et de la DE avec les partenaires de l'écosystème de l'emploi de même qu'une liste des soft skills privilégiés par secteur d'activité, bassin d'emploi, etc.

D. 2 : Une boîte à outils pour les conseillers emploi (référentiel des soft skills, guide d'entretien, parcours type du demandeur d'emploi, etc.)

D. 3 : Un Plan de formation pour les agents de l'ANPEJ/DE

D. 4 : Le matériel pédagogique des sessions de formation de l'équipe de coach

2 METHODOLOGIE

2.1 Méthodologie générale (de l'action)

Cette action comprend trois activités. La première activité a porté sur un diagnostic de l'utilisation et de la compréhension de l'approche par soft skills par les acteurs de l'écosystème de l'emploi, la

définition consensuelle de cette notion et des listes des soft skills prioritaires par branche, bassin économique et/ou en fonction des particularités sociales et culturelles. Dans un deuxième temps (activité 2), les experts développeront une boîte aux outils pour les conseillers d'emploi et un plan de formation. La troisième action sera consacrée au développement et mise en œuvre d'une formation pour une équipe de coach formateurs.

La méthodologie de chaque intervention sera définie par les experts. Sans préjudice des choix des méthodologies, l'intervention des experts devra s'appuyer sur les standards internationaux et les bonnes pratiques de l'UE dans le domaine de l'emploi. Les experts prendront en considération le travail déjà accompli dans le cadre de l'activité 1 ainsi que celui conduit par l'ANPEJ et la Direction de l'Emploi.

La réalisation de cette activité est prévue sur place dans le respect des règles sanitaires et de déplacement en vigueur pour le moment de la mise en œuvre. Il est possible néanmoins de revoir ce principe si la situation l'exige et organiser la mission à distance. En ce cas, les experts disposeront d'une licence ZOOM Pro et pourront également utiliser d'autres moyens de communication (courriel, WhatsApp etc.) à leur convenance.

2.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- A. 1: Construction d'un consensus autour de l'approche par soft skills au sein de l'ANPEJ/DE et avec les autres acteurs de l'écosystème de l'emploi
- A. 2: Développement des outils de travail pour les conseillers emploi et d'un plan de formation des agents de l'ANPEJ/DE
- A. 3: Réalisation d'une formation sur l'approche par les soft skills pour une équipe de coach (dont 60% sont les femmes)

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrit ci-dessus :

- Activité 3.

2.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité des genres ;
- Bonne gouvernance ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes handicapées, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

3 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

3.1 Tâches prévues

Cette troisième activité fait suite aux deux premières qui ont abouti à un consensus autour du concept des soft skills pour l'ANPEJ/DE et ses partenaires, ainsi qu'à création d'une boîte à d'outils pour les conseillers emploi. Ces résultats seront à prendre en compte lors de la préparation et de la réalisation de cette activité 3.

- **Format de la formation :**

Les sessions de formation auront lieu sur site (Dakar, Sénégal).

- **Objectifs pédagogiques:**

Les sessions de formation dans la cadre de l'activité 3 porteront sur les soft skills prioritaires identifiés dans les activités précédentes.

A l'issue de cette formation les participants :

- connaîtront les soft skills actuels pour le marché du travail au Sénégal ;
- seront sensibilisés à l'importance des soft skills dans l'accompagnement des jeunes chercheurs d'emploi, et pourront expliquer ce concept et son importance pour leur développement professionnel aux chercheurs d'emploi ;
- pourront identifier les soft skills chez les demandeurs d'emploi en utilisant des outils développés précédemment ;
- sauront développer des soft skills chez les chercheurs d'emploi en organisant des ateliers de formation ou en accompagnant leur parcours d'insertion professionnelle.

- **Méthodologie générale:**

L'expert(e) principal(e) dirigera la mission sur place. Il/elle sera responsable de la livraison de tous les produits livrables de l'activité (voir ci-dessous la section 4.2). Il/elle sera responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et du rapportage de l'activité globale vers SOCIEUX+.

Dans la phase de préparation, les experts développeront les sous-objectifs de la formation et définiront le public cible spécifique. Ils assisteront l'institution partenaire dans la sélection des apprenants et/ou proposeront des critères pour cette sélection. Ils restreindront et clarifieront le niveau de connaissance du public cible de la formation, et les autres prérequis, en collaboration avec l'institution partenaire. Il est recommandé de procéder à une évaluation préalable des compétences, des connaissances et des besoins d'apprentissage du public par le biais d'entretiens structurés avec des personnes clés de l'institution partenaire ou d'une enquête auprès de membres sélectionnés du public.

Un modèle de note méthodologique est fourni par SOCIEUX+. Les experts choisiront le format et les outils d'activités appropriés, et prépareront le matériel. Les experts mettront en place des moyens pour vérifier la progression de l'apprentissage (par exemple, une évaluation intermédiaire/finale). Une évaluation des compétences et des connaissances est requise au début de la formation. Une évaluation finale est également à prévoir.

L'institution partenaire travaillera en collaboration avec des experts soutenant la préparation et la mise en œuvre de l'activité. L'institution partenaire fournira une, ou plusieurs, personne(s) ressource(s) pour soutenir les experts dans l'organisation matérielle et technique des formations. L'organisation de la logistique nécessaire à l'activité est de la responsabilité de l'institution partenaire.

Pendant la phase de mise en œuvre sur site, les experts conduiront les formations selon la méthodologie et l'agenda définis dans la note méthodologique approuvée par SOCIEUX+. L'institution partenaire aura la responsabilité d'inviter les participants sur le site et de s'assurer de leur présence.

A la fin des formations, après évaluation, les participants pourront recevoir un certificat de participation. L'attestation de participation ne sera fournie que pour les formations pour lesquelles les évaluations finales et les questionnaires de feedback (PAF) des participants ont été collectés.

Tâches :

Tâches minimales attendues des experts sont les suivantes:

La préparation :

1. Avant la mission sur place, acquérir une connaissance substantielle du contexte local ; examiner les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ et l'institution partenaire ;
2. Développer des sous-objectifs d'apprentissage et définir le public cible spécifique avec l'institution partenaire, et codévelopper la méthodologie et l'agenda de la mission, à valider par SOCIEUX+ ;
3. Préparer les supports de formation et d'évaluation en utilisant les modèles SOCIEUX+ ;

4. Participer à un briefing de pré-mission avec l'équipe de SOCIEUX+ (environ 1 semaine avant la mission) ;
5. Participer à un briefing et/ou débriefing avec la Délégation de l'UE.

Mise en œuvre :

6. Dispenser les sessions de formation et les évaluations pré/post formation, selon les thèmes, les modalités, la méthode pédagogique et d'évaluation et le public prévus ;
7. Fournir un retour aux participants sur les évaluations et les messages clés à retenir ;
8. A la fin de la formation, prévoir une courte session finale pour que les participants puissent remplir le questionnaire de retour d'information pour les participants (PAF) en ligne ;

Rapports :

9. Soumettre à SOCIEUX+ tous les livrables finaux (10 jours ouvrables après l'activité). Un cycle supplémentaire d'ajustements peut être mené en interaction avec SOCIEUX+ et le partenaire ;
10. Fournir du matériel de visibilité et de développement des connaissances à SOCIEUX+, le cas échéant. Tout matériel doit être pris/utilisé avec le consentement des participants.
11. Participer à un débriefing avec l'équipe de SOCIEUX+.

3.2 Livrables attendus

3.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant les objectifs de la formation et résultats attendus, l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer etc.
- P2 : Un agenda de l'action de formation.

3.2.2 Livrables finaux

- ExMR : Un rapport individuel ou collectif de mission d'expert(e) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- ExF : Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- AcR : Un rapport d'activité collectif au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action. ***iError! No se encuentra el origen de la referencia.*** Voir aussi les instructions dans le modèle.
- Annexe au AcR : le matériel pédagogique des sessions de formations, y compris le matériel d'évaluation.

4 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

4.1 Formats

Tous les livrables et produits *de l'activité* (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe de mission pendant l'activité. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrit contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leurs sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

4.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

4.2.1 Livrables pré-mission

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

4.2.2 Livrables finaux

- Les premiers versions provisoires des livrables doivent être soumis au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

5 EXPERTISE NECESSAIRE

5.1 Profil d'expertise

Expert(e) principal (Expert(e) 1) :

Domaine(s) d'expertise : Services d'emploi, Emploi des jeunes

Compétences spécifiques : Gestion et développement des ressources humaines, Renforcement des capacités/formation des individus

Critères (essentiels/requis) :

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission ;
- Expérience significative au sein d'une institution publique ou d'un organisme spécialisé dans les domaines des services de l'emploi et/ou formation, insertion professionnelle, accompagnement des jeunes;
- Expériences d'organisation et conduite des actions de formation des individus et/ou des formateurs ;
- Connaissance des méthodes de pédagogie participative, des techniques d'animation des ateliers ;
- Expérience confirmée en développement et opérationnalisation de DRH et bonne maîtrise des thèmes du développement des soft skills.

Qualifications supplémentaires (avantageux en sélection) :

- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes d'intermédiation sur le marché du travail ;
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française) ;
- Compétences informatiques permettant le travail à distance (Zoom, PowerPoint etc.)

Expert(e) 2 :

Domaine(s) d'expertise : Services d'emploi, Emploi des jeunes, Qualification professionnelle

Compétences spécifiques : 3.6. Prestation de services; 3.3. Gestion et développement des ressources humaines

Critères (essentiels/requis) :

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission ;
- Expérience significative au sein d'une institution publique ou d'un organisme spécialisé dans les domaines des services de l'emploi et/ou formation, insertion professionnelle, accompagnement des jeunes;
- Expérience de déploiement ou de prestation de services spécifiques d'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, y compris le développement des soft skills, ou l'expérience d'utilisation de l'approche par les soft skills dans l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Expériences d'organisation et conduite des actions de formation des individus et/ou des formateurs ;
- Connaissance des méthodes de pédagogie participative, des techniques d'animation des ateliers ;
- Expérience confirmée en développement et opérationnalisation de DRH et bonne maîtrise des thèmes du développement des soft skills.

Qualifications supplémentaires (avantageux en sélection) :

- Compétences informatiques permettant le travail à distance (Zoom, PowerPoint etc.)

- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

OU/ET

Institution collaboratrice :

Domaine d'expertise : _____

Zone géographique et type d'institution : _____

5.2 Charge de travail

	Préparation	Travail sur site	Voyage	Rapports et produits livrables	Total
Expert(e) principal (e) (#1)	6	10	2	4	22
Expert(e) (#2)	6	10	2	4	22
Total	12	20	4	8	44

6 CANDIDATURES

6.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
 - a. Fournir les coordonnées de contact⁶
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour des futures missions.*
 - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass⁷.
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

⁶ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

⁷ Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

6.2 Sélection des expertes et experts

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des experts et expertes des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien(ne)s, les fonctionnaires et les employé(e)s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs/trices et les employé(e)s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien(ne)s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif des institutions collaboratrices de SOCIEUX+ sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié. La mobilisation d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées se limite aux activités et/ou aux actions mises en œuvre conjointement avec l'agence d'origine.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

6.3 Contractualisation d'expertes et experts publics

Les expertes et experts publics peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié(e)s retraité(e)s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé(e)s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidates et candidats présélectionnés peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

6.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel(le)s ou les employé(e)s en service actif ou retraité(e)s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Aucune compensation financière n'est donnée aux d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé(e)s publics/ques à toutes fins utiles, avantages sociaux et compensations financières fournis par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

6.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les**

expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices (version en date signature du contrat de l'experte ou expert).

7 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendus de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser stratégiques de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

8 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

9 AUTRES

Si applicable

...Texte...

10 ANNEXES

11 TABLE DES MATIERES

1	Context.....	1
1.1	Informations socio-économiques générales	1
1.2	Situation du secteur d'intervention.....	1
1.3	Rôle de l'institution partenaire dans le secteur.....	2
1.4	Objectif général	3
1.5	Objectifs spécifiques.....	3
1.6	Résultats attendus	3
1.7	Livrables finaux attendus	3
2	Methodologie	3
2.1	Méthodologie générale (de l'action).....	3
2.2	Activités prévues (plan de travail de l'action).....	4
2.3	Inclusion des questions transversales	4
3	Description de(s) (l') activité(s)	4
3.1	Tâches prévues	4
3.2	Livrables attendus.....	6
3.2.1	Livrables pré-mission	6
3.2.2	Livrables finaux.....	6
4	Rapports et soumission des livrables.....	6
4.1	Formats.....	6
4.2	Soumission et approbation.....	7
4.2.1	Livrables pré-mission	7
4.2.2	Livrables finaux.....	7
5	Expertise nécessaire	8
5.1	Profil d'expertise.....	8
5.2	Charge de travail	9
6	Candidatures	9
6.1	Appels à expertise.....	9
6.2	Sélection des expertes et experts.....	10
6.3	Contractualisation d'expertes et experts publics.....	10
6.4	Compensations financières.....	10
6.5	Frais de voyage	10
7	Communication et visibilité.....	11
8	Code de conduite	12
9	Autres.....	12
10	Annexes	12
	À propos de SOCIEUX+	14

À PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec de plus en plus de pays partenaires. Le consensus européen sur le développement, intitulé «Notre monde, notre dignité, notre avenir», a confirmé cet effort. Un nombre important d'initiatives de coopération dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques de l'UE dans différents pays. Ces initiatives sont très structurées et répondent aux besoins à moyen et à long terme des pays partenaires. Toutefois, la coopération à court terme et la coopération entre pairs sont essentielles pour compléter celles-ci et le programme de coopération internationale de l'UE. Le Mécanisme d'experts de l'UE pour l'emploi, le travail et la protection sociale (SOCIEUX+) répond à ce besoin.

[SOCIEUX+](#) a été mis en place et financé par l'UE par l'intermédiaire de la Direction des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne. La Facilité est cofinancée par la France, l'Espagne et la Belgique. Il est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (responsable du partenariat), Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) d'Espagne, Belgian International Cooperation on Social Protection (BELINCOSOC), et l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de SOCIEUX+ est de contribuer à étendre et améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et le pilotage de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

[SOCIEUX+](#) reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs. [SOCIEUX+](#) complète également les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'UE.

Cet instrument est une extension de l'expertise de l'UE en matière de protection sociale dans la coopération au développement, établi en 2013

Suivez nous sur :

www.socieux.eu



www.twitter.com/socieuxplus



www.linkedin.com/in/socieux-plus



www.flickr.com/people/socieux



<http://goo.gl/qSByFu>

